



-
- *Forum du 25 novembre 2010*
Dossier de presse

"Le Sax" - Achères

Alain Outreman, Maire d'Achères, et son Conseil municipal vous invitent au forum :

"Achères, PLAINE D'AMBITIONS"

Vers un projet d'échelle métropolitaine exemplaire et innovant entre Seine, Oise et forêt

Le jeudi 25 novembre 2010 à 19h00 au "Sax" à Achères

Avec l'intervention de :

• **Daniel Bazin**, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France

• **Pierre Mansat**, Adjoint au Maire de Paris, chargé de Paris Métropole et des relations avec les collectivités territoriales d'Île-de-France

• **Hervé Martel**, Directeur Général de Ports de Paris

Et en présence des représentants du Conseil régional d'Île-de-France, du Conseil général des Yvelines, des présidents des agglomérations et des maires du territoire. Les débats seront animés par Bernard Loche, rédacteur en chef, France 3
Le forum sera suivi d'un cocktail dinatoire.

PROGRAMME

14h30-15h30 : Réunion de préfiguration du comité syndical "Paris-Achères", en huis clos

15h30-17h45 : Visite de la plaine d'Achères :

15h30-16h30 : Visite en bus de la forêt / la gare de triage, Achères plage / Chemin neuf, chantier naval / confluence...

16h30-17h45 : Visite de l'usine du SIAAP

18h00-19h00 : Signature de la déclaration d'intentions entre P. Mansat (ville de Paris) , A. Outreman (ville d'Achères), H. Martel (Ports de Paris)

19h00-22h00 : Forum au "Sax"

Rendez-vous à 15h20 à la gare Achères-ville (RER A).

Mise en place d'un service de navettes entre le Sax et la gare RER à partir de 18h00.

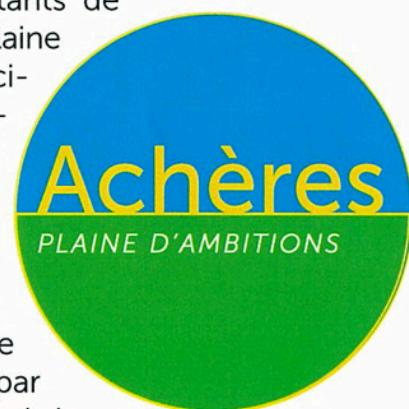


COMMUNIQUÉ

Le devenir de la plaine d'Achères en débat le 25 novembre 2010

Achères, future porte maritime de Paris ? Au cœur d'un des 10 territoires de projets du Grand Paris, à la confluence entre la Seine et l'Oise, la commune invite les collectivités locales et tous les acteurs concernés à débattre du devenir des quelque 500 ha de réserve foncière de sa plaine. Jeudi 25 novembre, un forum réunira élus – notamment les maires des villes concernées –, représentants de l'État et des institutions parties prenantes des projets, ainsi que les architectes et urbanistes auteurs des études de définition remises à la ville en octobre dernier : les équipes Castro, AUC et Marniquet.

S'il concerne d'abord les Achéros et tous les habitants de la confluence, l'aménagement de cette ancienne plaine d'épandage intéresse l'ensemble de la métropole francilienne. Au cours de la soirée, le syndicat mixte "Paris-Achères", qui vient d'être créé, sera officialisé par le maire d'Achères, **Alain Outreman**, et l'adjoint au maire de Paris, **Pierre Mansat**.



Le forum permettra également à Ports de Paris de s'exprimer sur la future plateforme portuaire multimodale et de présenter la "**déclaration d'intentions**" signée par l'établissement public avec les villes d'Achères et de Paris le même 25 novembre 2010.

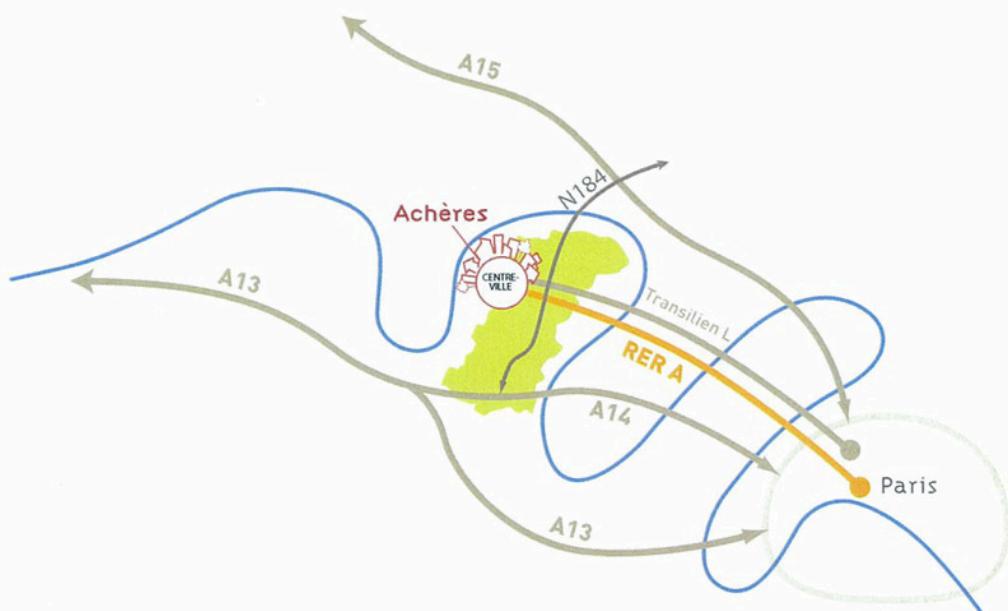
Le prolongement de la Francilienne, de la tangentielle ouest, les atouts de la gare de triage donnent tout son sens à l'intermodalité future du site.

Quelle qu'en soit leur nature, ces projets d'envergure s'inscrivent dans une volonté partagée de **préservation et de la valorisation environnementale du site**. Malgré 100 ans d'épandage des boues de la capitale, la plaine d'Achères reste écologiquement riche de sa mitoyenneté avec la forêt de Saint-Germain et avec les berges de la Seine. Rapports à la Seine, à la forêt et à la nature sont donc à l'ordre du jour, au bénéfice de la qualité de vie des Achéros et de tous les Franciliens.

Contacts presse :

Richard Sheehan, directeur du cabinet du maire : 01 39 79 64 04
Marianne Durand, attachée de presse du Forum : 06 86 75 53 97





1 - La plaine d'Achères et ses potentialités

A 30 km au nord-ouest de Paris, Achères se trouve seulement à **19 minutes de La Défense** par le RER A.

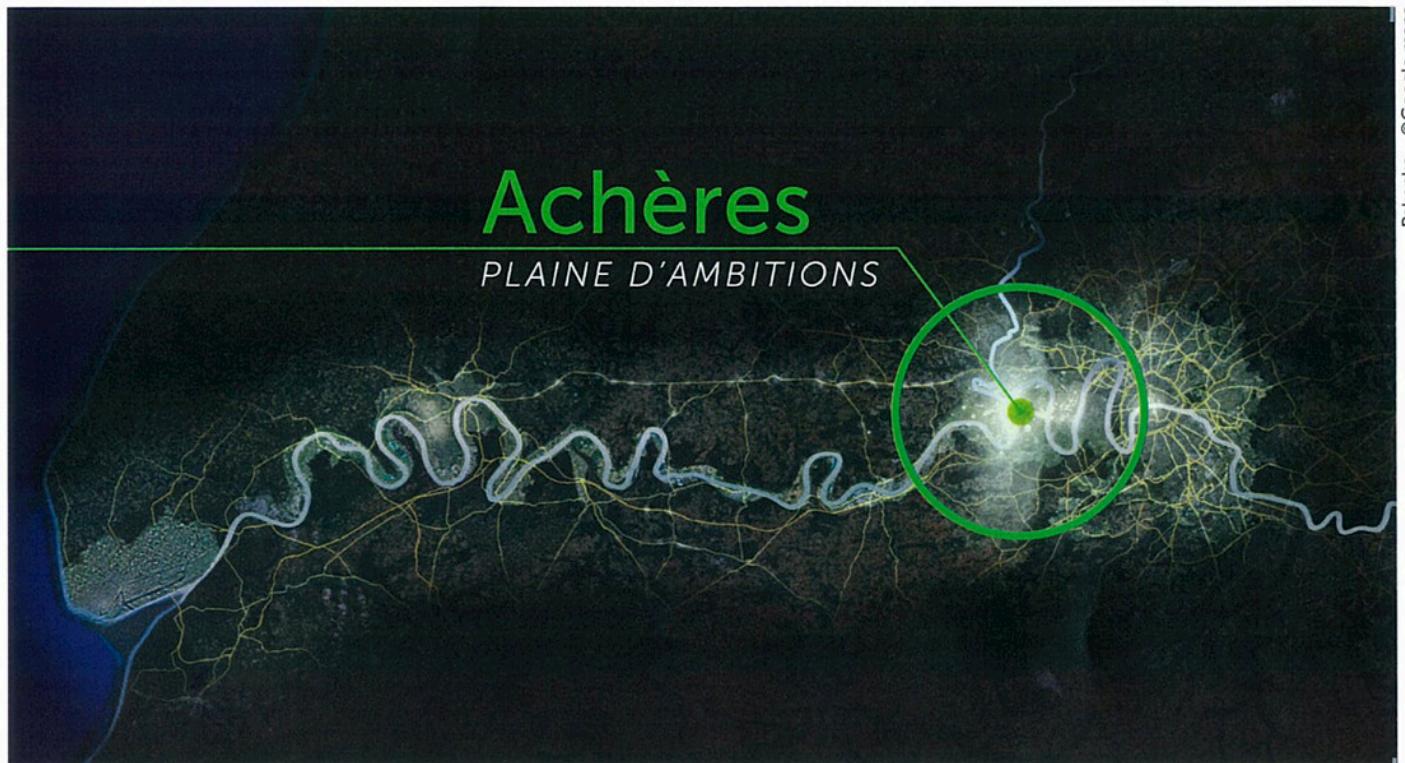
Lovée dans une boucle de la Seine, rive gauche, la ville de 20 000 habitants est ceinturée au sud et à l'est par la forêt de St Germain-en-Laye. Deux grandes entités industrielles bordent son territoire : la station d'épuration du SIAAP Seine-Aval et les usines automobiles PSA de Poissy.

La plaine d'Achères offre quelque **500 ha de terres alluviales vierges** de toute urbanisation, en bordure du fleuve. En raison de ses potentialités régionales, mais en partie inondable, elle fait l'objet d'un **Plan global d'aménagement**. Réalisé sous l'égide du préfet de région, le PGA permet de concevoir des constructions nouvelles qui intègrent les contraintes du PPRI de la Seine. La condition est de maintenir l'équilibre des déblais et remblais et de réaliser les ouvrages hydrauliques nécessaires au bon écoulement de l'eau lors des crues. Le PGA associe à l'État tous les porteurs de projets : **les villes d'Achères et de Poissy, le conseil général des Yvelines, l'entreprise PSA Peugeot-Citroën et l'établissement public Ports de Paris**.

Le territoire est inclus dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national Seine Aval, défini par le comité interministériel d'aménagement en 2006, qui regroupe 51 communes le long de la Seine de Conflans-Sainte-Honorine et Achères à l'est jusqu'à Bonnières-sur-Seine à l'ouest.

Qui dit alluvions dit ressources potentielles... Le **gisement de granulats alluvionnaires** (sables et graviers de qualité) qui s'étend sur tout le sous-sol de la plaine est identifié à l'échelle régionale comme devant être exploité en préalable à tout projet d'aménagement.





Paklenko - ©Google maps

2 - Achères au cœur d'un des 10 territoires de projets du Grand Paris

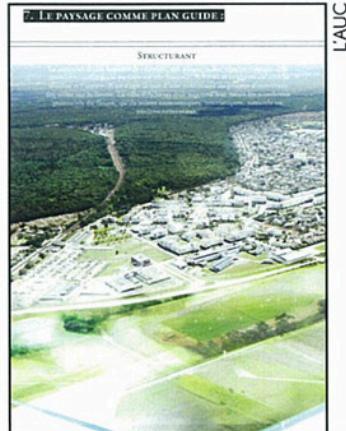
Bien avant que le concours du **Grand Paris** ne soit lancé par le gouvernement, la commune d'Achères avait déjà donné son accord à l'**implantation d'une plateforme portuaire par l'établissement public Ports de Paris sur une emprise de 120 ha**.

Bien avant le Grand Paris, la commune avait déjà lancé la reconquête de la plaine en travaillant avec la ville de Paris à la **rétrocession du foncier**.

Mais ces dossiers ont pris une autre ampleur avec le Grand Paris, qui identifie **Achères** comme pouvant devenir la **nouvelle porte maritime de Paris** ! La plaine, et la confluence avec l'Oise, sur la rive nord, est ainsi au cœur du territoire identifié comme "**la confluence Seine-Oise**". Comme les 9 autres sites, il a été choisi pour ses nombreux atouts, capables de contribuer au rayonnement de la métropole, en devenant **un pôle d'excellence économique, dans un environnement urbain de qualité**.

Dans le cadre du Grand Paris, le projet métropolitain sur ce site, c'est d'abord le port, qui passe d'un dimensionnement initial de 120 ha à possiblement 420 ha.





3 - Le devenir de la plaine : les 3 études de définition

Etant donné l'importance des enjeux et la multiplicité des projets, la ville a sollicité les plus grands noms parmi les urbanistes et architectes pour alimenter ses réflexions sur le devenir de la plaine. Elle a ainsi lancé **un marché de définition à l'automne 2009**. Les trois équipes retenues – Castro, AUC et Marniquet, ont rendu leurs études en octobre 2010.

- L'agence **Castro-Denissof-Casi** s'est associée avec les programmistes d'Objectif ville, les paysagistes de Mandragore, les sociologues de Tetra et les ingénieurs d'Hydratec. Elle propose de convertir les contraintes liées à l'eau en atouts pour redessiner le paysage. Les projets d'infrastructures doivent devenir des leviers de développement pour le territoire. Constatant que les limites communales privent en grande partie Achères d'accès à la Seine, l'équipe Castro s'appuie sur l'aménagement d'une darse, liée au port, pour retrouver cet accès. Plaidant pour renforcer l'identité fluviale, l'atelier voudrait conforter la ville dans son insularité, entre plaine, forêt et fleuve.
- L'AUC - Decoster, Poulin, Klouche - s'est associée aux paysagistes d'Ici-là, à l'économiste Michel Suire et à la SEM Sequano Aménagement. Ces urbanistes sont partis d'un constat : les rapports d'échelle au départ sont quasi inconciliables. Face à la station d'épuration, aux terrains industriels de Peugeot-Gefco, aux milliers d'hectares de forêt et à l'emprise du futur port, la commune semble modeste. Pour relier entre elles ces grandes "plaques métropolitaines", une vaste promenade, la Terrasse d'Achères, serait aménagée en s'appuyant sur le remaniement complet du sol et du sous-sol.
- L'atelier **Marniquet** a travaillé avec les programmistes de Namo et les paysagistes et hydrologues de Composante urbaine. L'équipe s'est engagée dans une démarche de valorisation et de réappropriation du territoire morcelé et isolé qu'est la plaine d'Achères. Se posant la question "comment habiter la plaine ?", Marniquet et ses associés imaginent trois secteurs : Achères Seine, voué aux activités économiques et aux loisirs, Achères ville, qui doit conforter ses fonctions résidentielles et Achères tampon, espace de liaison entre la ville et la Seine.





4 - Paris-Achères : une longue histoire tournée vers l'avenir

La création du syndicat mixte "Paris-Achères" en novembre 2010 est une projection vers le futur qui s'appuie sur un long passé commun.

Propriétaire des terrains depuis 1864, la ville de Paris a fait de la plaine d'Achères les terrains d'épandage des eaux usées de l'agglomération parisienne puis des boues issues du traitement de ces eaux usées jusqu'à la fin du XX^e siècle. L'usine Seine Aval du syndical interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (**SIAAP**) traite aujourd'hui 2,5 millions de m³ d'eaux usées. Elle occupe 800 ha sur les territoires de St Germain-en-Laye, principalement, et Achères, minoritairement. Suite à l'arrêt de l'épandage, **les deux communes, Paris et Achères, ont signé un protocole d'accord pour la rétrocession foncière à Achères des anciennes terres d'épandage.**

Aujourd'hui, Paris et Achères mettent en place un mode de coopération innovant pour un développement durable de la plaine d'Achères. Le syndicat mixte ouvert d'études "Paris-Achères" vise à développer un partenariat stratégique pour faire valoir les positions des deux collectivités et des autres territoires concernés auprès de l'État, de ses établissements publics et des autres acteurs publics parties prenantes du devenir de la plaine.

Le syndicat mixte pourra notamment se saisir de la question : **comment aménager une plateforme portuaire d'envergure nationale sans bouleverser le tissu urbain achérois ni créer de nouvelles coupures territoriales ?** Il aura aussi à travailler sur la desserte de la plaine, à la fois pour les Franciliens et pour les marchandises.

L'impact du futur port en termes d'activité économique, de création d'emplois et au plan environnemental seront également sujets d'étude. La gestion intercalaire des emprises agricoles pourrait aussi faire partie de la réflexion du syndicat, en sollicitant la SAFER et l'agence régionale des espaces verts, pour le développement d'une activité maraîchère biologique.

Enfin, les questions culturelles et patrimoniales pourraient figurer à l'ordre du jour : les Impressionnistes, la batellerie, etc.

Si Paris et d'Achères sont les deux membres fondateurs de l'EPCI, d'**autres partenaires** pourraient y entrer comme les villes de St Germain-en-Laye, Poissy, Andrésy, Conflans-Ste-Honorine, les départements des Yvelines et du Val-d'Oise, la région Île-de-France, l'EPCI Paris-Métropole, le SIAAP, l'EPAMSA, Ports de Paris.





Étude de l'AUC

5 - Le projet de plateforme portuaire multimodale

Le 25 novembre, est signée entre la ville d'Achères, la ville de Paris et Ports de Paris une déclaration d'intention qui engage les parties dans l'exemplarité de la réalisation de la plateforme multimodale d'Achères. Ce port du Grand Paris se positionne à l'horizon 2020 comme un port "nouvelle génération" combinant **utilité publique, insertion environnementale et dialogue territorial**.

Il viendra compléter le réseau actuel des grandes plateformes multimodales franciliennes de Gennevilliers, Bonneuil-sur-Marne et Limay, qui assurent une part importante de l'approvisionnement de la région capitale et de ses 12 millions d'habitants. (**13 % de l'approvisionnement de l'Île-de-France est réalisé par voie d'eau**).

Il s'insérera dans le réseau des terminaux à conteneurs que Ports de Paris met actuellement en place, pour porter la capacité globale d'accueil à **600 000 EVP (unité de conteneur) par an d'ici 2020** sur l'ensemble de la région. La plateforme d'Achères participera au rééquilibrage des activités logistiques sur l'ouest métropolitain.

Elle répond aux objectifs du **Grenelle de l'Environnement**, qui fixe à **25% l'augmentation des modes de transports alternatifs à la route**.

Située sur une portion du réseau fluvial à grand gabarit au débouché du futur canal Seine-Nord Europe, Achères bénéficie d'un emplacement idéal. Avec la poursuite du développement du transport fluvial sur l'axe Seine non saturé **entre l'Île-de-France et les ports maritimes de Rouen et du Havre**, avec l'**ouverture du Canal Seine-Nord Europe**, qui devrait conduire à un **triplément du transport fluvial de marchandises d'ici 2020**, le **port d'Achères occupera un positionnement stratégique**.

La réalisation d'un projet d'une telle ampleur ne s'envisage que dans le cadre d'une démarche partenariale renforcée entre les collectivités et Ports de Paris. Du montage foncier, aux études techniques, de la conception architecturale à l'insertion paysagère, l'ensemble des sujets seront ainsi partagés, garantissant le bon déroulement des aménagements et la prise en compte des intérêts locaux, régionaux et inter-régionaux.





6 - Une bonne desserte routière et ferroviaire du territoire

Les infrastructures de transport individuel et collectif actuelles, déjà nombreuses, vont bénéficier dans les années qui viennent d'importants développements.

Actuellement, deux gares desservent la commune, Achères ville et Achères Grand-Cormier. Elles acheminent les voyageurs à Paris, tant par le RER A que par le transilien jusqu'à la gare Saint-Lazare.

La **tangentielle ouest**, dont un tronçon fonctionne déjà entre St Germain-en-Laye et Noisy-le-Roi, va être prolongée au sud jusqu'à St-Cyr-l'Ecole, au nord jusqu'à Achères. Cette liaison, cofinancée par la Région (STIF), le département et l'Etat doit être **mise en service en 2015**.

Dans le cadre du prolongement d'**EOLE** à l'ouest, actuellement en débat public, la possibilité d'une gare à Achères ou sur le territoire de la confluence a été avancée.

En termes routiers, le **prolongement de l'A 104** (la Francilienne), de Méry-sur-Oise (95) à Orgeval (78) a été acté par l'Etat. Le tracé par Achères doit entraîner la construction d'un échangeur au nord de la plaine, qui sera connecté à la RN 184 et à la RD30. Le conseil général prévoit quant à lui de doubler la RD 30 qui longe le site PSA et traverse le territoire communal. Un nouveau franchissement de la Seine est envisagé afin de désenclaver la boucle de Chanteloup.

Renforçant encore cette intermodalité, la gare de triage d'Achères offre toujours ses infrastructures en pleine forêt de St Germain et devra prendre toute sa place dans la conception de la **future plateforme multimodale projetée par Ports de Paris**. Très actif jusqu'en 2005, le site d'Achères était étroitement lié à la production automobile de la vallée de la Seine (Renault à Flins et Simca-Citroën à Poissy).

C'est d'ailleurs la percée du chemin de fer en 1842 et la création du nœud ferroviaire qui a engendré l'expansion de la commune, et longtemps associé son destin à celui des cheminots. Depuis 2005, la gare de triage est en grande partie inutilisée.



Étude de Castro-Denissof-Casi



7 - Préservation et valorisation environnementales

La plaine d'Achères constitue un espace écologiquement riche et complexe. Elle est bordée par **deux ensembles naturels remarquables, la forêt de St Germain et la Seine, qui plus est, dans sa confluence avec l'Oise**. Avec ses 3500 ha, la forêt domaniale constitue le troisième massif d'Île-de-France, derrière Fontainebleau et Rambouillet.

De par sa situation d'interface entre la Seine et la forêt, la plaine apparaît comme une charnière d'un corridor vert qui s'étend de la forêt de Marly (autrefois contiguë avec celle de St Germain) au Vexin français.

Aussi est-il souhaitable de tout mettre en œuvre pour limiter les impacts paysagers et environnementaux des projets à venir. L'élaboration d'un **plan biodiversité** est indispensable pour maintenir la ripisylve (formation boisée le long d'un cours d'eau). Il s'agit aussi de maintenir les **faunes avicoles et piscicoles** repérées dans le cadre de la ZNIEFF de type 1 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) dite du "**parc agricole et des ballastières d'Achères**".



VENIR AU SAX

**2 rue des Champs
78260 Achères**

Par le RER

RER A direction Cergy-le-Haut, descendre à Achères-Ville,
15 min à pied ou bus direction centre ville (place du marché)

Par le bus

Lignes 5, en direction de St Germain, et 24 et pour
les deux, arrêt "Mairie" - www.veolia-transport-idf.fr

Par la route

De Paris / Versailles : A13/D153/A14 sortie Villennes/
Poissy centre, dans Poissy prendre la direction
Technoparc puis Achères centre

De Paris / Cergy : A15 / RN184 sortie Conflans
Sainte-Honorine, prendre la direction Conflans, sortie 030.
Direction Poissy puis Achères centre

CONTACTS

Ville d'Achères

Richard Sheehan,
directeur de cabinet
01 39 79 64 04
rsheehan@mairie-acheres78.fr
www.mairie-acheres78.fr

Ville de Paris

Stéphanie Véron,
service de presse
01 42 76 49 61
stephanie.veron@paris.fr
www.paris.fr

Ports de Paris

Céline Longuépée,
responsable de la communication
01 40 58 28 75
celine.longuepee@paris-ports.fr
www.paris-ports.fr

